

# AVIS PUBLIC



## ORDONNANCE

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance extraordinaire du 8 mai 2017, l'ordonnance suivante :

- **01-277**, o. 007 Ordonnance autorisant l'installation d'une enseigne temporaire sur l'immeuble sis aux 4299, boulevard Saint-Laurent et 6-12, rue Vallières - pour souligner l'apport de la communauté portugaise.

et ce, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*

Cette ordonnance est entrée en vigueur à la date de sa publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 12 mai 2017

Le secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>e</sup> Claude Groulx